



Demande de trop perçu de la part de l'armée

Par **nico54260**, le **12/04/2016 à 20:14**

Bonjour,rnrnJ'ai quitté l'armée en 2013 et en 2014 l'armée m'a réclamé un trop perçu sur campagne de 1.870 €. Depuis ce jour, nous demandons à l'armée des explications, des rendez-vous sur ce trop perçu et aucune réponse ne nous est parvenue. Par contre, les impôts viennent de nous faire parvenir une mise en demeure et une notification de saisie à tiers détenteur avec une majoration de 187 €rnrnQue dois-je faire pour obtenir enfin des réponses sur ce dû ? Les fiches de salaire sont incompréhensibles.rnrnMerci de votre aide, je suis démuné car la somme se monte a 2.057 € Help !

Par **LEXINSPECTEUR**, le **20/04/2016 à 19:41**

Bonjour, une lettre d'avocat est souvent prise au sérieux par l'administration. Elle vous donnera certainement les réponses à vos questions.

Par **morobar**, le **21/04/2016 à 08:55**

Bjr,rnL'état français a crée des médiateurs militaires pour examiner de genre de conflits.rnIl s'git des inspecteurs généraux de l'armée.rnA joindre de toute urgence.